Inscription scolaire

Les modalités d’inscriptions aux écoles primaires publiques (début février)

Depuis 2019, la scolarisation est obligatoire en septembre de l’année des 3 ans de l’enfant et non à partir de la date anniversaire.

Les enfants nés en 2023 (nés entre le 1er janvier et le 31 décembre) seront scolarisés en septembre 2026.

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école publique primaire (maternelle ou élémentaire) Adamoise.

Merci de télécharger les documents ci-dessous "démarches rentrée scolaire" et "fiche de renseignements" afin de prendre connaissance des démarches à suivre.

Documents
Démarches rentrée scolaire
Fiche de renseignements / pré-inscription scolaire
Liens utiles
La restauration scolaire
Calcul du quotien familial
Contact

Service Enfance / Affaires scolaires

Castelrose - 1 avenue de Paris

01 34 08 19 09 / 19 27

s.enfance@ville-isle-adam.fr

Horaires au public

Lundi : 13h45 / 17h

Mardi : 8h45 / 11h30

Mercredi : 8h45 / 11h30

Jeudi : 13h45 / 17h

Vendredi : 8h45 / 11h30

Samedi : fermé